Journal Officiel
de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00262

Arrêté n° AG-2026-DGE-VR-0900 du 19 octobre 2026

Portant nomination de Mme Florence Cointepas en qualité de cheffe de la division des personnels de l'administration et de l'encadrement à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'Etat en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la convention modifiée du 18 octobre 2011 portant sur la mise à disposition globale et gratuite - MADGG - des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Vu la convention modifiée du 18 octobre 2011 relative à l'organisation d'un service unique de gestion de la compétence de l'Etat et de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d' enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Vu l'avis de vacance de poste n° 3431-26-0894/SR du 12 juin 2026 ;

Vu la candidature de l'intéressée en date du 2 juillet 2026 ;

Sur proposition du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements,

ARRETE

Article 1er : A compter du 21 octobre 2026, Mme Florence Cointepas, attachée de classe normale d'administration de l'Etat, est nommée cheffe de la division des personnels de l'administration et de l'encadrement à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux (2) mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

En l'absence de Mme Nina JULIE, Le membre du gouvernement chargé des secteurs du budget, des finances et de la fonction publique

PHILIPPE BLAISE

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MILAKULO TUKUMULI